

# Développement et enjeux de la collaboration avec les Tutelles

www.med-in-occ.org – Tous droits réservés  
Rédacteurs : malquier@urpslrmp.org

Le développement de relations solides avec les tutelles présente un réel intérêt en tant que médecin libéral, tant pour la **GESTION ADMINISTRATIVE** que pour l'**OPTIMISATION DE VOTRE PRATIQUE MEDICALE**.

Ces instances, telles que l'ARS, la CPAM ou encore l'URSSAF, jouent un rôle central dans la régulation de l'activité médicale et le respect des obligations légales et déontologiques.

Une collaboration efficace permet non seulement de faciliter les démarches quotidiennes, mais aussi d'influencer les politiques de santé locales. Face à un **ENVIRONNEMENT EN CONSTANTE EVOLUTION**, entre réformes et contraintes budgétaires, entretenir des liens constructifs avec les tutelles constitue un **ENJEU STRATEGIQUE** pour tout médecin libéral.

## I Les enjeux de la collaboration

### Illustration 1 - Pourquoi développer des relations avec les tutelles ?

En tant que médecin libéral vous avez à interagir avec plusieurs organismes de tutelle, **chacun jouant un rôle spécifique** dans la gestion de leur activité et la régulation du système de santé (ARS, CPAM, URSSAF, CARMF, Ordre, HAS, Syndicats...). Le développement de bonnes relations est essentiel pour **FACILITER L'EXERCICE QUOTIDIEN**, assurer le **RESPECT DES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES** et **AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SOINS**.

#### Faciliter la gestion administrative

- **Résolution rapide des problématiques** liées aux remboursements ou aux cotisations.
- **Réduction des complications administratives.**

#### Accéder à des ressources

- **Informations précieuses** concernant les évolutions législatives, les protocoles médicaux, ou les aides financières spécifiques à la médecine libérale.
- **Être informé rapidement** et bénéficier de programmes d'accompagnement.

#### Influencer les décisions locales

- **Participer à la construction des politiques locales de santé** et influencer les choix qui impactent votre pratique, comme les stratégies de soins, les réseaux de santé, ou l'organisation des urgences et des permanences de soins.

#### Eviter des malentendus

- **Réduction des risques de conflits** sur des sujets sensibles comme les contrôles d'activité, les remboursements ou les inspections.
- Favorise un **dialogue plus apaisé** et la résolution de problèmes.

#### Avoir un soutien en cas de besoin

- **Aide en cas de litiges ou de situations complexes** (réformes de la sécurité sociale, inspections fiscales, etc.)

#### Contribuer à la réflexion en santé

- **Participer à l'amélioration des conditions de soins** et à l'organisation du parcours de santé des patients contribuant indirectement à la qualité de vos pratiques et à la satisfaction de vos patients.

## II Les institutions en interaction avec la médecine libérale

En tant que médecin libéral, vous interagissez avec plusieurs **organismes de tutelle**, chacun jouant un rôle spécifique dans la gestion de leur activité et la régulation du système de santé. Voici les principaux organismes et leurs rôles dans le cadre de la pratique de la médecine libérale :

### Agence Régionale de Santé (ARS)

Chargée de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau régional. Elle assure l'organisation et la régulation de l'offre de soins, ainsi que la gestion des crises sanitaires.

**Interaction avec les médecins libéraux :**

**Organisation des soins :** les ARS peuvent solliciter les médecins pour des missions spécifiques, comme la participation à la permanence des soins (gardes) ou la gestion de la démographie médicale (zones sous-dotées).

**Accès à des financements :** participation à des projets régionaux ou obtention de subventions pour des actions locales.

**Coordination des soins :** collaboration dans la mise en place des réseaux de soins et des parcours de santé.

### Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Assure la gestion des prestations d'assurance maladie, incluant le remboursement des soins des patients, les honoraires des médecins et le contrôle des dépenses de santé.

**Interaction avec les médecins libéraux :**

**Remboursement des actes médicaux :** règlement des actes réalisés sur des patients couverts par la Sécurité sociale. Elle gère également les relations liées à la télétransmission des feuilles de soins.

**Accords conventionnels :** négociation des conventions qui encadrent les honoraires et les pratiques des médecins libéraux.

**Contrôles :** la CPAM peut contrôler l'activité des médecins (par exemple, les prescriptions ou les arrêts de travail) pour lutter contre la fraude et réguler les dépenses.

### La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA est l'équivalent de la CPAM pour les assurés agricoles. Elle prend en charge le remboursement des actes médicaux pour les patients affiliés à ce régime.

**Interaction avec les médecins libéraux :**

**Remboursement des soins des patients agricoles :** la télétransmission des feuilles de soins et le remboursement des actes sont réalisés selon les mêmes conventions nationales que pour la CPAM.

**Participation aux campagnes de prévention et de santé publique :** la MSA organise des programmes de santé publique pour les populations agricoles (prévention, dépistage, vaccination). Les médecins libéraux peuvent être sollicités pour participer à ces actions ou assurer le suivi des patients concernés, en collaboration avec les ARS, au niveau local ou national.

### Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF)

Collecte les cotisations sociales.

**Interaction avec les médecins libéraux :**

**Collecte des cotisations :** l'URSSAF perçoit les cotisations sociales (retraite, assurance maladie, etc.) et en assure la gestion administrative.

**Suivi des cotisations :** les médecins doivent déclarer leurs revenus à l'URSSAF pour calculer leurs cotisations. Un dialogue régulier peut permettre d'éviter des erreurs de calcul ou de régularisation.

### Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France (CARMF)

Chargée de gérer les régimes de retraite des médecins libéraux.

**Interaction avec les médecins libéraux :**

**Gestion de la retraite :** les médecins libéraux cotisent obligatoirement à la CARMF pour leur retraite de base, complémentaire et invalidité-décès.

**Information et suivi :** les relations avec la CARMF permettent de suivre l'évolution des droits à la retraite, de régler les cotisations et d'être informé des réformes impactant le système de retraite.

### Haute Autorité de Santé (HAS)

Autorité indépendante qui fournit des recommandations en matière de santé, de bonnes pratiques médicales et d'évaluation des actes médicaux.

**Interaction avec les médecins libéraux :**

**Recommandations de bonne pratique :** les médecins libéraux doivent suivre les recommandations de la HAS dans leur pratique clinique (prescriptions, diagnostics, protocoles de soin).

**Évaluation des pratiques professionnelles :** la HAS joue un rôle dans la formation continue des médecins via l'évaluation de leurs pratiques professionnelles.

### L'Ordre des Médecins

Instance déontologique qui régule la profession médicale. Il veille au respect des règles de déontologie et à la qualité des soins prodigués.

**Interaction avec les médecins libéraux :**

**Déontologie et éthique :** l'Ordre encadre la pratique médicale, veille au respect des bonnes pratiques et peut être saisi en cas de litige ou de faute professionnelle.

**Inscription à l'Ordre :** pour exercer, un médecin libéral doit être inscrit au tableau de l'Ordre. L'Ordre peut également jouer un rôle de médiation en cas de conflit avec les patients ou d'autres confrères.

**Contrôle des compétences :** l'Ordre s'assure que le médecin maintienne ses compétences à jour via des obligations de formation continue.

### Les Syndicats Médicaux

Les syndicats jouent un rôle de représentation et de défense des intérêts des médecins libéraux, notamment lors des négociations avec les tutelles, et dans la défense de leurs droits.

**Interaction avec les médecins libéraux :**

**Négociation des conventions :** les syndicats sont les principaux interlocuteurs des autorités de tutelle pour les négociations des conventions nationales.

**Conseils juridiques et administratifs :** ils offrent un soutien juridique et administratif aux médecins en cas de litige avec les organismes de tutelle ou les patients.

**L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins Libéraux** représente les médecins libéraux au niveau régional. Elle est composée de représentants élus issus des **différents syndicats de médecins**. Son rôle est d'agir comme interface entre les professionnels de santé et les autorités publiques, en participant à l'organisation de l'offre de soins et à la mise en place des politiques de santé dans chaque région.

## III Développer et faciliter ses collaborations

### Illustration 2 – Comment développer des relations avec les institutions ?

<p>① <b>Participer aux réunions des tutelles</b> Sessions, webinaires, groupes de travail, événements locaux...</p>	<p>② <b>Être actif dans son syndicat professionnel</b> Défense des intérêts des médecins lors des négociations, Participation aux projets à soumettre aux tutelles...</p>	<p>③ <b>Maintenir une communication proactive</b> Echanges réguliers avec les référents, utilisation des services numériques proposés afin de simplifier les démarches...</p>	<p>④ <b>Simplifier dans la santé publique</b> Participer aux campagnes de prévention de santé publique, accepter des missions temporaires (gardes, gestion de crise...)</p>	<p>⑤ <b>Proposer des initiatives locales</b> Être force de proposition pour des projets de santé sur son territoire, collaborer avec d'autres professionnels de santé</p>
<p>⑥ <b>Maintenir une transparence et une conformité exemplaire</b> Respecter strictement les conventions, répondre dans les temps impartis aux audits ou contrôles</p>	<p>⑦ <b>Entretenir des relations avec les instances déontologiques</b> Echanger avec l'ordre des médecins, participer à la formation continue</p>	<p>⑧ <b>S'informer des évolutions légales et réglementaires</b> Veille sur les réformes législatives et évolutions administratives, utiliser les ressources en ligne des tutelles pour rester informé</p>	<p>⑨ <b>Participer à la recherche et à l'évaluation médicale</b> Contribuer à des études et évaluations pratiques, participer aux groupes de réflexion pour améliorer les soins</p>	<p>⑩ <b>Solliciter des échanges directs</b> Privilégier les échanges téléphoniques en cas de besoins de renseignements</p>

#### Contactez les Institutions



- [Contacter l'ARS Occitanie](#)
- [Contacter la Caisse Primaire d'Assurance Maladie](#)
- [Contacter la Mutualité Sociale Agricole](#)
- [Contacter l'URSSAF Languedoc-Roussillon et Contacter l'URSSAF Midi-Pyrénées](#)
- [Contacter la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France](#)
- [Contacter la Haute Autorité de Santé](#)
- [Contacter le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins](#)
- [Contacter l'URPS Médecins Libéraux d'Occitanie](#)

## Essentiel



Développer des relations avec les tutelles peut être intéressant pour son exercice :

- **Accès à l'information** : les tutelles fournissent des données essentielles sur les réglementations et les aides.
- **Intégration dans le réseau de soins** : favorise la participation aux initiatives locales de santé publique.
- **Simplification administrative** : facilite les démarches comme les remboursements et les contrats.
- **Influence sur les décisions de santé** : permet de participer aux discussions locales sur l'organisation des soins.
- **Sécurisation de la pratique** : réduit les risques de litiges et assure le respect des normes.

Ces relations améliorent l'efficacité, la sécurité et la prise en charge des patients.

Date de mise à jour : Septembre 2024

#### Mots clés :

#Médecinlibéral #Institutions #Collaboration #Tutelles #Simplification #Information #Santépublique #Réglementation #Sécurité #Qualitédesoins #Dialogue